



## MINISTERE DES MINES

SECRETARIAT GENERAL DES MINES

## **DIRECTION GENERALE DES MINES**

------N DE LA CESTION DES AC

## DIRECTION DE LA GESTION DES ACTIVITES MINIERES

CERTIFICAT DE CONFORMITE

DE SUBSTANCES MINERALES A EXPORTER

N°04001-2024MIM/SG/DGM/DEV/CDC/DIR

Le Directeur des Mines et de la Géologie atteste par la présente que les substances minérales désugnées ci-après :

Pierres Précieuses Taillées

-Zéro GRAMMES (0.00 grs) de Saphir(Bleu-Vert, Jaune-Blanc)

Objet du dossier de declaration n°016-2024 en date du 16-04-2024 ayant été soumises au contrôle de qualité et de conformité effectué par la Direction chargée des Mines, suivant Procès-verbal n°04001-2024MIM/SG/DGM/DEV/PCC/DIR du \${date\_pv\_controle} sont conformes à la declaration souscrite par:

- Monsieur, madame
- La société SHOHAM SARL

Gérant ou responsible mandaté: \${responsible\_mandate} etsont destinées à être exportées à l'adresse suivante:

Le prese<mark>nt Certifica</mark>t est délivré pour server et valoir ce que de droit.

Antananarivo, le 16-04-2024